

LA GESTION DES SOINS

1

INTRODUCTION

2

ORGANISATION MATÉRIELLE

Comme dans tous les milieux de vie, une équipe d'animation peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants. Il faudra être capable de prendre les bonnes initiatives face aux mille et un bobos qui peuvent survenir au quotidien... mais aussi être conscient de ses limites, des risques liés à une réaction inadaptée et ne pas hésiter à passer le relais aux spécialistes.

Quelques grands principes

- Pour des raisons évidentes de coordination et de cohérence de la gestion de la santé, il est important que, dans la mesure du possible, une personne compétente et responsable soit désignée pour s'occuper en priorité de la boîte de soins, de l'infirmier, des fiches de santé et des soins.
- Tout participant (enfant, jeune et membre de l'équipe d'encadrement) doit

compléter une fiche de santé. La structure d'accueil met en place une stratégie pour être en possession, avant le démarrage des activités, des fiches complétées.

- Dans bien des cas, la plainte d'un enfant est la traduction d'un mal-être passager, qui pourra être résolu par un échange et une prise en compte de ses maux, petits ou grands.
- De manière générale, n'administrez pas de médicament hors prescription médicale explicite. Un mauvais choix ou un médicament trop vite donné peuvent masquer les symptômes et avoir des conséquences plus ou moins graves.
- En cas d'accident et d'urgence, il est primordial d'assurer, avant tout, la sécurité du groupe et d'appeler des secours.

L'ESPACE DE SOINS OU « L'INFIRMIERIE »

Il s'agit d'un endroit tranquille et confortable où, d'une part, on prodigue les soins et où, d'autre part, un enfant qui ne se sent pas bien peut se reposer sous la vigilance et la bienveillance d'un adulte.

C'est l'espace où sont centralisés la boîte de soins, les trousseaux de soins ou de secours, le carnet de soins et les fiches de santé individuelles. Étant donné qu'avant d'entamer les soins, le lavage des mains est indispensable, ce lieu est choisi à proximité d'un évier. Un accès facile au téléphone est également souhaitable.

LE CARNET DE SOINS

Le carnet de soins est un cahier où sont répertoriés l'ensemble des soins donnés à chaque enfant, ainsi que le jour et l'heure du soin. Il constitue un outil essentiel pour pouvoir communiquer avec les parents et au sein de l'équipe d'encadrement à propos de l'état de l'enfant et/ou à propos d'un éventuel accident. Il doit être rigoureusement tenu à jour. Il permettra de suivre l'évolution des incidents de santé et de faire le lien avec les parents ou un médecin dans les cas plus délicats.

Exemple des principales rubriques à mentionner dans un carnet de soins

Nom de l'enfant	Objet de la plainte / description de l'accident *	Date et heure de l'intervention	Description du suivi / des soins prodigués / des produits utilisés	Nom du soignant

* en cas d'accident, préciser l'heure et l'endroit de l'accident, les circonstances, les personnes présentes et le type de blessure.

ORGANISATION MATÉRIELLE

LA FICHE SANTÉ

La fiche santé regroupe l'ensemble des informations quant à l'état de santé du participant, à ses besoins et tout renseignement utile à l'organisation des activités. Elle doit être établie pour chaque enfant préalablement par les parents (ou le médecin traitant).

Les fiches doivent être facilement accessibles et rangées de manière fonctionnelle afin de pouvoir en disposer immédiatement en cas d'urgence. Les renseignements que la fiche contient peuvent être utiles au médecin, à la personne chargée des soins, mais aussi aux encadrants pour adapter leur attitude lors des activités ou lorsqu'une difficulté est rencontrée.

Il est important que toutes les fiches santé soient consultées par les responsables de l'accueil et de l'infirmierie avant le début des activités. Éventuellement, on prendra un contact personnel avec certains parents ou avec le médecin pour préciser ou compléter certaines informations. Ce temps de préparation donne aussi l'occasion aux organisateurs de voir si ce qui est demandé (administration de médicaments, traitements spécifiques...) est compatible avec l'organisation de la structure d'accueil, et d'en discuter avec les parents et/ou le médecin de famille.

La fiche est utilisée par l'équipe d'encadrement dans le respect de la loi sur la vie privée : aucune information ne peut faire l'objet de discussion en dehors de l'organisation des soins. De même, ces informations ne pourront en aucun cas être divulguées sinon au corps médical contacté dans le cadre de soins apportés au participant.

Exemple de fiche de santé en annexe

LES CARTES SIS DE LA MUTUELLE

La carte SIS est obligatoire dans les pharmacies et les hôpitaux. Pour les écoles et les accueils extrascolaires non résidentiels, il est important de disposer d'une copie de la carte SIS et de s'en munir pour aller à l'hôpital ou à la pharmacie. Dans le cadre d'initiatives résidentielles (séjour ou camp de vacances), il est utile de récolter les cartes SIS de tous les participants au moment du départ et de les conserver en lieu sûr de façon à en disposer facilement en cas de besoin... et de pouvoir les remettre à leur propriétaire en fin de séjour.

LE LISTING TÉLÉPHONIQUE

Afin de pouvoir parer rapidement à toute éventualité, il est important d'avoir à portée de main une série de coordonnées utiles. Préparez soigneusement une liste des numéros de téléphone utiles propres à l'endroit où vous vous trouvez (médecin, infirmière, pharmacien, responsable des soins, coordinateur, médecins et pharmacies de garde...) mais aussi plus généraux (services d'urgence, police, pompiers, Centre Antipoisons 070/245.245).

Cette liste sera utilement affichée près du poste de téléphone ou dans un endroit visible et connu de tous, mais également reproduite pour chaque encadrant et chaque trousse de soins.

Contacts à prévoir

AIDE EN CAS D'URGENCE : 112

Ce numéro peut être formé gratuitement à partir de tout GSM, partout en Europe.

Médical	112
Police	101
Pompiers	112
Centre Antipoisons	070/245 245
Police locale :
Médecin le plus proche :
Service de garde médicale :
Hôpital le plus proche (nom, adresse et n°) :
Pharmacie :
Responsable de l'institution / de l'association / du groupe (nom et n° de gsm) :
Encadrants (nom et n° de gsm) :

3

BOÎTE DE SOINS ET TROUSSE DE SECOURS



Contenu-type de la boîte de soins
à avoir sur place

LA BOÎTE DE SOINS : À AVOIR SUR PLACE

Son contenu doit permettre de dispenser les premiers soins et de gérer les questions de santé de la vie quotidienne. Une boîte de soins est le contenant, clairement identifié comme tel et étanche, qui contient tout le matériel nécessaire à la gestion des soins. Elle est disposée à un endroit facilement accessible, au sec, à l'abri de la chaleur et hors d'accès des enfants (de préférence dans le local prévu à l'exécution des soins). Elle sera en permanence disponible dans ce lieu qu'elle ne quittera pas.

Le rôle de la boîte de soins n'est évidemment pas de se substituer au médecin et au pharmacien.

CONTENU-TYPE DE LA BOÎTE DE SOINS

Cette liste est donnée à titre indicatif, afin de donner des repères aux organisateurs. Le contenu doit évidemment être adapté en fonction du public accueilli, des circonstances et lieux particuliers.

Ce contenu médical sera utilement complété par un « mode d'emploi » de la boîte de soins et une liste des numéros de téléphone utiles.

Concernant les médicaments, seuls ceux repris dans la liste ci-dessous pourront être administrés à un participant, en dehors d'une prescription médicale ou d'une autorisation parentale. *A priori*, toute administration libre de médicaments est interdite. Néanmoins, en connaissance des besoins du terrain, certains médicaments cités ci-dessous et dans les documents fiche santé avec autorisation parentale – documents signés par les parents – pourront être donnés si la situation le requiert pour le bon déroulement des activités et le bien-être de l'enfant ou du jeune.

Hygiène

Gants à usage unique : pour les mains, à utiliser à chaque manipulation
Flacon d'alcool à 70° pour désinfecter le petit matériel (ciseaux, pince à échardes...)
/ Tampons alcoolisés : à ne pas utiliser pour la désinfection des plaies.
Sacs en plastique : pour placer les déchets...

Conseillé :

Serviettes hygiéniques
Peigne à poux
Gants de toilette jetables

Echardes - corps étrangers

Pince à épiler : pour retirer les échardes mais également les tiques

Plaies

Savon doux liquide (ph neutre) : pour un lavage correct.

Gants de toilette jetables

Compresse stériles ou carrés de tissu propres : pour sécher et protéger les plaies.

Antiseptique : pour soigner une plaie si le lavage n'est pas possible ou pas suffisant. Le spray ou les doses à usage unique sont recommandés.

Tissus nettoyants (lingettes) sans alcool : pour nettoyer les plaies en cas d'absence de point d'eau.

Sérum physiologique : solution stérile pour le nettoyage en l'absence d'eau ; entre autres, pour les yeux et les oreilles

Piqûres d'insecte

Pommade calmante spécifique pour les piqûres d'insecte

Brûlures et hémorragies

Assortiment de pansements individuels hypoallergéniques

Assortiment de pansements hydrocolloïdes : uniquement pour brûlures

Bande de gaze élastique (4 m x 6 cm) : pour maintenir un pansement, il existe des bandes auto adhésives qui peuvent s'avérer pratiques

Compresse stériles (10 cm x 10 cm) : pour désinfecter et/ou protéger 1 plaie ouverte

Compresse stériles (5 cm x 5 cm) : pour désinfecter et/ou protéger une plaie ouverte

Rouleau de sparadrap (hypoallergénique si possible)

Bande velpeau : pour soutenir une articulation, maintenir un pansement

Paire de ciseaux à tissu

Epingles de sûreté : pour fixer les bandes

Facultatif mais utile en cas d'activité sportive

Pansements pour les ampoules

Fièvre – Douleur

Thermomètre digital

Paracétamol : anti-douleur et anti-fièvre, en sirop (pour les moins de 6 ans) ou en comprimés. Les doses dépendent de l'âge de la personne concernée (pour le dosage, voir chapitre « Bosses et bobos »).

Gobelets en plastique

Compresse à refroidir (*cold pack*) : pour soulager les hématomes, les piqûres d'insecte, les entorses, les torticolis...

Protection

Couverture de survie isotherme : pour protéger du froid un blessé ou un malade

Grand foulard ou triangle en tissu pour soutenir une articulation

Crème solaire indice élevé (50)

■ 3 ■

BOÎTE DE SOINS ET TROUSSE DE SECOURS



Contenu-type de la trousse de soins
ou « de secours »

■ 4 ■

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Autres

- Lampe de poche
- Liste des numéros d'urgence
- Le référentiel santé

Conseils de rangement

- ▶ Effectuer un rangement logique des composantes de la trousse
- ▶ Séparer les différentes catégories de composants dans des compartiments bien distincts :
 - Hygiène,
 - Soins de plaies et brûlures, traumatismes et hémorragies,
 - Etc.
- ▶ Contrôler régulièrement le contenu de la trousse de secours pour remplacer immédiatement les produits qui sont périmés ou utilisés
- ▶ Attention, les médicaments spécifiques à un participant en cours de traitement sont mis à part afin d'éviter toute confusion. Le nom de l'enfant et le nom du médicament doit apparaître sur le produit spécifique. Ces médicaments seront remis aux parents après les activités.

LA TROUSSE DE SOINS OU « DE SECOURS » : À EMPORTER À L'EXTÉRIEUR

La trousse de soins, facilement transportable, ne comprendra que le matériel minimum, indispensable lors d'excursions, de sorties dans les bois...

Elle est constituée des éléments de base nécessaires pour bien réagir aux incidents pouvant intervenir lors d'une balade ou d'un jeu extérieur. Elle est contenue dans un sac facilement transportable (un sac banane par exemple).

En plus de la trousse, pensez toujours à prendre de l'eau potable lors des sorties extérieures. Il est également important de vérifier régulièrement l'état de la trousse et de la réapprovisionner si nécessaire avec les éléments de la boîte de soins.

Chaque groupe disposera d'une trousse de soins et l'emportera dès qu'il s'éloignera de l'endroit central de la structure d'accueil.

CONTENU-TYPE DE LA TROUSSE DE SOINS OU « DE SECOURS »

- Antiseptique
- Flapule de sérum physiologique
- Compresses stériles en emballages individuels
- Assortiment de sparadrap hypoallergénique
- Bandes de gaze élastiques ou bandes velpeau
- Pince à épiler
- Tampons alcoolisés
- Gants à usage unique
- Couverture de survie
- Listes des numéros utiles

Facultatif, en fonction des sorties, de la saison et de la météo :

- Pansements pour les ampoules
- Thermomètre
- Crème solaire

Il arrive qu'un enfant ou un jeune soit sous traitement médical avant l'activité ou qu'il souffre d'une maladie qui nécessite un traitement régulier ou ponctuel.

Dans ce type de situation :

- le parent ou le tuteur a jugé le participant autonome dans sa prise de médicament (et l'a consigné par écrit). Les médicaments ne peuvent pas être partagés avec d'autres.
- le participant n'est pas jugé autonome et l'encadrant pourra assurer le suivi du traitement s'il en est capable.

Quelle que soit la situation, parents, encadrants et participants doivent se sentir à l'aise et sereins vis-à-vis de cette médication durant la prise en charge. Les informations préalables et consignées par écrit sont indispensables.

Attention quand on parle de « médicament », on inclut aussi les produits qui relèvent de l'homéopathie, de l'aromathérapie ou du traitement avec des huiles essentielles.

QUATRE CAS D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Cas n°1

Traitement régulier avec prescription médicale, prêt à l'emploi

Le médicament est livré par les parents avec prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée) ainsi que la notice d'explication.

Cas n°2

Traitement régulier sans prescription, prêt à l'emploi, fourni avec autorisation parentale

Certains parents souhaitent que l'enfant poursuive un traitement sans fournir une prescription médicale. Dans ce cas, il est important de de-

4

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS



Les médicaments de plusieurs participants ne peuvent pas être mélangés. Ils sont étiquetés au nom de l'enfant et ne sont pas rangés dans la boîte de soins.

mander un document écrit autorisant les encadrants à effectuer cette médication. Cette autorisation doit mentionner au minimum le nom du produit, le mode d'administration, le dosage, la fréquence et la durée du traitement ainsi que les coordonnées du médecin traitant. Il doit être signé par les parents.

Cas n°3 Traitement particulier et ponctuel

Pour tout soin particulier (on pensera notamment aux enfants ou aux jeunes souffrant d'épilepsie, d'asthme, d'allergies...), un échange avec les parents sera organisé afin de mettre en place les conditions nécessaires à la participation de la personne aux activités. Les parents seront informés des limites des responsabilités endossées par les encadrants et du fait que les encadrants ne sont ni infirmiers ni médecins. Un document énonçant la prise de conscience, de la part des parents, des difficultés éventuelles liées au traitement de leur enfant et des limites de l'action des encadrants, pourra être signé. Dans certains cas, il est aussi recommandé de demander la délivrance par le médecin traitant, d'un certificat autorisant la participation de l'enfant ou du jeune.

Pour ces 3 cas :

- S'ils ne se sentent pas capables d'effectuer les soins, les organisateurs ont la possibilité de refuser à un enfant la participation à l'activité.
- Il faut informer les parents au préalable des compétences du personnel d'encadrement : préciser si les encadrants possèdent ou non une qualification en soins infirmiers.
- L'encadrant doit respecter scrupuleusement les consignes. S'il a un doute, il prend contact avec le médecin traitant ou le parent.
- Les médicaments ainsi apportés seront idéalement préparés par les parents dans un semainier avec le nom, le jour et l'heure. Les instructions précises d'administration accompagneront les médicaments.
- Les médicaments de plusieurs participants ne peuvent pas être mélangés. Ils sont étiquetés au nom de l'enfant et ne sont pas rangés dans la boîte de soins.
- Une personne s'assurera de la prise des médicaments et le consignera dans le carnet de soins.
- En cas de quantité insuffisante du produit en cours de traitement, l'organisateur prend contact avec le médecin traitant pour obtenir une prescription. Dans l'idéal, les parents auront prévu une ordonnance supplémentaire pour faire face à cette situation. Si le médecin traitant n'est pas joignable, un suivi sera assuré par un médecin local.

Cas n°4 Médicaments fournis par les encadrants

Certains médicaments repris dans le contenu-type de la boîte de soins peuvent s'avérer utiles dans certaines situations. Cependant, en rappel des principes évoqués plus haut, le recours, « de sa propre initiative », aux médicaments doit être, en règle générale, évité.

Exemple de réaction

- *Bon, je peux quand même donner une Aspirine ou une pastille pour la gorge, ça n'a jamais tué personne!*

Le recours aux médicaments autres que ceux listés ci-dessus n'est pas autorisé et ce pour plusieurs raisons :

- L'encadrant n'est pas formé à poser un diagnostic. Il risque donc de passer à côté d'un réel problème de santé en le couvrant par un antidouleur qui ne résoudrait pas le problème.
- Répondre à une douleur par un médicament est un réflexe qu'il est préférable d'enrayer : il est plus judicieux de chercher la cause du mal (fatigue, refroidissement, mal-être...).
- Les réactions allergiques sont de plus en plus fréquentes et seul un médecin pourra les anticiper correctement.
- Le corps est un organisme doté de défenses naturelles suffisantes dans beaucoup de cas. Perturber son fonctionnement avec des médicaments superflus, donnés à la légère, peut avoir des effets à long terme non négligeables.

Exemple de réaction

- *Moi, je donne du « sirop magique » aux enfants. En fait, c'est de la grenadine, mais la plupart du temps, ça marche! Je peux ?*
- L'effet placebo est la réaction du corps suite à la prise de ce que l'on croit être un médicament. C'est donc un phénomène psychosomatique. Donner de la grenadine en la présentant comme un médicament risque d'encourager le réflexe « J'ai mal, donc j'ai besoin d'un médicament », qui n'est pas souhaitable, en particulier chez les enfants. Il est préférable de favoriser le bien-être au travers d'une relation bientraitante : être à l'écoute, rassurer, divertir. Et si offrir un verre de grenadine, en le présentant comme de la grenadine et non comme un médicament, peut faire du bien à l'enfant, pourquoi pas !

Pour connaître le cadre juridique concernant l'administration de médicaments : voir page 9

L'AUTORISATION PARENTALE

Il est fortement recommandé de compléter et faire signer une autorisation parentale, notamment pour préciser les mesures qui seront prises en cas d'urgence par les encadrants.

4

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Exemple d'autorisation en annexe

VISITE CHEZ LE MÉDECIN, PASSAGE À L'HÔPITAL

Lors d'une visite chez le médecin ou lors d'un passage à l'hôpital, pensez à certains documents utiles :

- La fiche santé du participant et sa carte SIS ou une copie de celle-ci
- Une déclaration d'accident, s'il s'agit d'un accident...
- Les papiers d'identité de l'accompagnant

En cas d'accident, même bénin, pensez toujours à remplir une déclaration d'accident et à la transmettre à l'assureur dans les 48 heures, même depuis l'étranger.

Renseignez-vous auprès de votre responsable ou, si nécessaire, auprès de l'assureur lui-même, pour savoir ce qui doit faire l'objet d'une déclaration d'accident et ce qui n'est pas couvert.

FICHE SANTÉ

PRÉNOM et NOM du participant :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

Téléphone :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom Lien de parenté Téléphone

Nom Lien de parenté Téléphone

3^e personne à contacter si les deux premières (par exemple la mère et le père) sont injoignables :

Nom Lien de parenté Téléphone

Nom et n° de téléphone du médecin du participant :

Le participant peut-il participer aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, natation...)

Raisons d'une éventuelle non-participation :

Sait-il/elle nager ? TB / B / Moyen / Difficilement / Pas du tout

A-t-il/elle peur de l'eau ? Oui / Non

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité ? (Ex.: problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental...)

Indiquer la fréquence, la gravité des troubles ou de l'affection et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

Quelles sont les maladies ou les interventions médicales subies par le participant ? (Appendicite...) En quelle année ?

Le participant est-il vacciné contre le tétanos ? Oui Non. Si oui, date du dernier rappel ?

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ?

Si oui, lesquels ?

Quelles en sont les conséquences ? Quelle réaction avoir ?

Le participant doit-il suivre un régime alimentaire ? Si oui, lequel ? Spécifiez

Autres renseignements que vous jugez important de signaler (problèmes de sommeil, incontinence nocturne, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...)

Si votre enfant prend des médicaments, est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? (Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants) OUI - NON

Si non, merci de fournir un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement.

Selon les cas : le parent signataire prend conscience que la structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour l'administration de médicament.

Remarque importante concernant l'usage de médicaments :

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient.

Du paracétamol ; du désinfectant ; une pommade anti-inflammatoire ; une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.

La mention suivante :

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par les responsables de l'accueil ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

.../...

.../...

Ainsi que sa traduction anglaise : "I hereby agree that, during the stay of my child, the responsible for the activity or its medical service may take any required measure in order to provide adequate healthcare to my child. I also grant the local doctor the right to take any urgent and indispensable decision in order to ensure the health of my child, even in case of surgery."

Le cadre d'utilisation de ces informations

« Ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. »

La date et la signature du parent/tuteur

Proposition d'autorisation parentale

- Concerne tous les participants qui ont moins de 18 ans, même les encadrants
- À remplir et à signer par les parents/tuteurs
- À faire légaliser par la Commune si vous partez à l'étranger
- À renvoyer au responsable du groupe
- Document à emporter au lieu d'activité

AUTORISATION PARENTALE

Coordonnées de l'animateur ou du coordinateur responsable du groupe : (à compléter par le responsable)

Prénom, nom :

Adresse complète :

À compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

père mère tuteur répondant autorise (prénom, nom)

à participer à l'activité (la citer) :

qui se déroulera du ____/____/____ au ____/____/____ (localité)

en (pays).

Durant cette période :

Je le/la place sous la garde de ses encadrants.

Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.

Au cas où son état de santé réclamerait une décision urgente et/ou vitale, et à défaut de pouvoir être contacté(e) personnellement, je laisse toute initiative au médecin ou au chirurgien sur place de poser tout acte indispensable et en mesure avec la gravité de la situation.

Et sa traduction anglaise :

"During the above-mentioned period :

She/He will be under the authority and responsibility of his/her staff.

Should her health require an urgent decision and I cannot be reached personally, then I grant the doctor or surgeon the right to take that required decision.

I agree that only the drugs listed on the medical card may be given, exclusively when required."

Date et signature :